

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

La Défense, le 25 octobre 2019

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Le directeur de l'eau et de la biodiversité**

Sous-direction de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration des écosystèmes

À

Bureau de la synthèse et de la coordination des politiques de protection et de restauration des écosystèmes

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux  
des Agences de l'eau  
Des offices de l'eau  
De l'AFB  
Des DREAL de bassin  
De la direction de prévention des risques  
De la direction des solidarités et de la santé  
De la direction générale de l'alimentation du  
ministère de l'agriculture

Nos réf. : N° ATAP1-2019

Affaire suivie par : Brigitte Raingeard (ATAP1)

Tél. : 01 40 81 32 76

Courriel : [brigitte.raingeard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:brigitte.raingeard@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet** : Compte-rendu et relevé de décisions du Comité stratégique du SI Eau du 8 octobre 2019

**Relevé de décisions**

	Points à l'ordre du jour	Décisions	Acteur(s)	Date
1	SNDE	Pour informations		
2	schéma annexe « planification »	Avis favorable à sa publication sous réserves de modification	EARM1 produit une nouvelle version modifiée	Dès que possible
3	schéma annexe « SISPEA »	Avis favorable à sa publication sous réserves de modification	EARM4 produit une version modifiée en incluant les « usagers » au CCPQSEA	Dès que possible
4	schéma annexe « hydrométrie »	Avis favorable à sa publication		Dès que possible

5	Cadre juridique des données agence vers BNPE	Note précisant la problématique juridique AE et AFB Analyse SDAJ (confidentialité) proposition d'introduction évolution dans texte de loi	AFB  DEB  DEB	Dès que possible
6	BNV-D (organisation)	Pour informations		Réunion AFB-DEB-INERIS-AE AP le 5/11//2019
7	SISPEA : indicateurs assises de l'eau	Pour informations	Etude de refonte (AFB, DEB)	2020
8	SISPEA : interopérabilité SI redevance AE	Action non prioritaire à différer		
9	Présentation SEEE, Eaufrance, Hub'EAU, NAIADES,	Pour informations		

Pour faire suite au comité stratégique du SI Eau qui s'est tenu le 8 octobre 2019 au ministère, vous voudrez bien trouver ci-dessous les principales décisions prises lors de ce comité.

## Introduction

Le directeur de la DEB indique que la réunion du COSTRAT du 8 octobre 2019 est le premier faisant suite à la révision et la parution de l'arrêté du nouveau « schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement » du 19 octobre 2018. Il souhaite que le COSTRAT reprenne un rythme d'une réunion par an.

Les données jouent un rôle majeur pour appuyer le pilotage de la politique de l'eau et de la biodiversité. Ainsi, les ministres ont rappelé qu'il est impératif d'avoir des indicateurs avec des données fiables et rapidement mobilisables (par exemple les données disponibles sur les prélèvements en eau lors de l'épisode dataient de 2017), pour montrer l'atteinte concrète des objectifs (notamment les assises de l'eau) et piloter les politiques.

L'AFB a un rôle central dans l'animation et la coordination technique des SI du domaine eau, biodiversité, milieu marin, qui lui a été confié par la loi biodiversité (R131-34).

E. Wargon a commandé une étude pour définir la répartition des rôles entre l'Etat et certains opérateurs. Il en sort un mandat renforcé pour le futur OFB sur la connaissance et la collecte des données.

## Point 1 : présentation du schéma national de données

L'AFB présente les objectifs et enjeux du schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement (SNDE).

Le rôle du SIE est de s'assurer que les données transitent bien entre les SI métier et contribuent à la diffusion sur la toile Eaufrance en s'appuyant sur des données de références et protocoles de référence (avec l'appui d'Aquaref). Le SNDE définit les méthodes, la gouvernance, les services communs (Eaufrance qui est un portail d'accès unique). Chaque SI métier est placé sous une autorité responsable (bureau d'un ministère) et doit produire un schéma annexe au SNDE (trois sont présentés pour avis au COSTRAT : « planification », « service publics d'eau et d'assainissement », « hydrométrie et prévision des crues »). Ils devront être publiés sous la forme d'un arrêté ou d'un autre vecteur.

En terme de gouvernance, le comité de coordination technique du SIE produit les avis préalables au Comité stratégique du SIE.

Le coût de mise en œuvre du SIE depuis 2015 est en moyenne de 137,3 M€/an supporté par l'Etat et les établissements publics (AE, AFB, ...). Cela inclut les coûts de collecte de gestion et de diffusion des données.

### Sans décision point pour information :

*Le comité stratégique prend acte :*

*- de la parution du « schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement »*

*- du cadre qu'il constitue pour les données des SI métiers y contribuant et se rapportant aux données publiques produites ou détenues pour l'exercice des missions de service public correspondant à dix politiques publiques sur l'eau.*

### Séquence des points 2 3 4 de l'ordre du jour : validation des schémas annexes de données au SNDE

Chaque SI métier correspondant à l'une des dix politiques publiques du SI EAU, doit publier un schéma annexe au SNDE pour décrire son fonctionnement propre : enjeux, description de la responsabilité des producteurs de données, gouvernance, ce qui lui permet d'être en cohérence avec le SI fédérateur et d'utiliser ses « services »

Un des rôles du comité stratégique est de rendre un avis sur les projets de schémas annexes des systèmes d'informations métiers.

Post-réunion : le vecteur le plus approprié pour la publication serait le bulletin officiel

### Point 2 : validation du schéma annexe « Planification » (mission publique chapitre II, titre I, livre II code de l'environnement) (pour avis)

EARM1 (Murielle Exbrayat) présente le schéma annexe du SI « planification » (diapositives et note N°01)

C'est un SI piloté par la DEB, qui a pour enjeu de garantir une cohérence entre les bassins pour les données du domaine planification de l'eau. La planification recouvre les données nécessaires pour construire les états des lieux des SDAGE, les registres zones protégées, les descriptions des programmes de surveillance, les données rapportées à la commission européenne, etc.

Le schéma définit les responsabilités entre DEB, DDT, DREAL/DEAL, AE/Offices de l'eau, OFB, BRGM, IFREMER ... et la gouvernance nationale et territoriale (AE/OE, OFB, DREAL/DEAL).

#### Questions/discussions éventuelles :

La DREAL Occitanie interroge sur les zones de répartition des eaux et la compétence des DREAL et des préfets de bassin.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne demande à citer toutes les « masses d'eau superficielles, souterraines naturelles, artificielles »

#### Décision :

*Le comité stratégique a pris connaissance du projet de schéma annexe au SNDE qui concerne le SI planification et rend un avis favorable à sa publication par le vecteur approprié sous réserve que des modifications soient faites au §4 afin de préciser la notion de masses d'eau (superficielles, souterraines naturelles, artificielles) et de vérifier la nécessité d'inclure les ZRE dans la typologie des données.*

### Point 3 : validation du schéma annexe « Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) » (mission publique L214-14 code de l'environnement) (pour avis)

EARM4 (Emmanuel Morice) présente le schéma annexe du SI « SISPEA » (diapositives et note N°03).

Les données SISPEA concernent:

- L'identification et la caractérisation des services publics d'eau et d'assainissement, leurs autorités organisatrices et leurs opérateurs.
- L'identification des ouvrages et équipements.
- Les données descriptives et les indicateurs issus du rapport sur le prix et la qualité du service.

Les données d'identification de SISPEA sont produites par les services déconcentrés de l'état, celles de la conformité sanitaire sont produites par les ARS, celles sur le contrôle des systèmes d'assainissement sont

produites dans le cadre du SI contrôle police de l'eau et de la nature (ROSEAU), celles descriptives et les indicateurs sont produits par l'autorité organisatrice.

La gouvernance est sous l'autorité du DEB avec un co-pilotage technique (AFB et AE Artois Picardie) et des instances consultatives, de décision et techniques.

#### Questions/discussions éventuelles

Thierry Vatin précise que les assises de l'eau « séquence 1 » étendent à toutes les collectivités l'obligation de saisir leurs résultats dans SISPEA. Cela nécessite un amendement pour supprimer le seuil de 3500 habitants dans le PJJ proximité.

Jean-Philippe Torterotot (DREAL Grand-est) signale qu'il est paradoxal de solliciter les usagers payeurs qui ne sont pas représentés dans l'instance travaillant sur les besoins des usagers. La logique « open data » demande plus de transparence sur les données. Il conviendrait de prendre en compte les usagers des services dans le CCPQSPEA (1 représentant usagers via une association « que choisir » ou autre) (c'est déjà le cas dans le CPUSIE).

#### Décision :

*Le comité stratégique a pris connaissance du projet de schéma annexe du SNDE qui concerne le SI Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement et un rend un avis favorable à sa publication par le vecteur approprié sous réserve que les usagers soient représentés au CCPQSEA.*

### **Point 4 : validation du schéma annexe « Système d'Information Hydrométrie et Prévision des crues » (mission publique chapitre IV, titre VI, livre V code environnement) (pour avis)**

La DGPR / SCHAPI (E Dufeu) présente le schéma annexe du SI « Hydrométrie et Prévision des crues » (diapositives et note N°04).

Le SI traite des données hydrométriques et partiellement des éléments de prévision des crues. Les données comprennent : le référentiel des stations hydrométriques, les jaugeages, les observations en temps réel ou en temps différé.

Le SI est placé sous l'autorité de la DGPR. La gouvernance comprend une instance consultative (CODOST), de direction (le SCHAPI) et des instances techniques.

Les producteurs de données sont les DREAL responsables de la production des données par pôle de compétence et d'autres opérateurs publics (VNF, SHOM) ou privés (EDF, CNR).

La diffusion des données se réalise sur le portail de la banque Hydro ( [www.hydro.eaufrance.fr](http://www.hydro.eaufrance.fr)) et à partir de 2021 sur l'Hydroportail qui inclura également les données brutes temps réel. Les données temps réel sont aussi diffusées par Hub 'Eau.

Questions/discussions éventuelles : sans

#### Décision :

*Le comité stratégique a pris connaissance du projet de schéma annexe du SNDE qui concerne le SI Hydrométrie et Prévision des crues et un rend un avis favorable à sa publication par le vecteur approprié.*

## Point 5 : BNPE (sécurisation de la remontée de données des agences) (pour avis) ; organisation de projet

Il s'agit de clarifier (cadre juridique) les conditions de fourniture des données environnementales issues de la redevance sur les prélèvements sur la ressource en eau perçues par les agences et offices de l'eau et de les fournir à la BNPE.

Il s'agit des volumes prélevés sur la ressource en eau dont les producteurs de données sont les agences de l'eau ou offices de l'eau concernés par la redevance. Il y a une difficulté à positionner les ressources (maille = commune).

L'AFB et EARM3 présentent les objectifs et enjeux de cette clarification juridique (diapositives et note N°05) et propose un amendement à l'article L213-11-15 du code de l'environnement, en supprimant la mention du décret d'application, en transformant le deuxième paragraphe qui deviendrait :

« Toutefois, les éléments\* nécessaires au calcul de ces redevances et constituant des informations relatives à l'environnement, au sens de l'article L. 124-2 du présent code, ~~peuvent~~ doivent être mis à disposition du public, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

(\*=données)

L'autre alternative est de publier le décret en conseil d'Etat prévu à cet article.

Le problème est récurrent car la SDAJ s'est opposée à la publication du décret et certaines agences de l'eau s'interrogent sur l'application de l'article de loi, faute de décret.

En ce qui concerne l'organisation du projet informatique, il est à noter que l'AFB reprend la pleine maîtrise d'ouvrage à partir de 2020 suite au désengagement du BRGM (actuellement co-maître d'ouvrage). Dans l'attente de la finalisation du projet OASIS, il n'est pas prévu de développement majeur sur la BNPE.

### Questions/discussions

La CADA considère que, en l'absence de décret, les données de prélèvement peuvent révéler l'ampleur d'une activité ce qui est une atteinte au secret commercial (NB : Marc HOETZEL Agence de l'Eau Rhin Meuse signale un avis de la CADA qui a refusé la transmission des données au regard du secret commercial).

Proposition : TV propose de saisir la DAJ sur le problème juridique posé, afin de sécuriser juridiquement la remontée des données dans la BNPE. Il rappelle que la récupération de ces données stratégiques est capitale dans le contexte actuel de sécheresse, comme en témoignent les trois réunions de la commission de suivi hydrologique convoquées par la ministre depuis les débuts de l'épisode estival.

Décision :

*L'AFB fournit une note précisant le problème juridique et les pistes de réponse possible, et en interrogeant la maille souhaitée de recueil de la donnée.*

*La DEB demandera une analyse à la SDAJ sur l'aspect confidentialité des données pour le vote d'ici un an*

## Point 6 : BNV-D : diffusion en open-data et réorientation probable d'organisation et gouvernance

L'AFB et EARM4 présentent l'historique, les modalités et règles de diffusion en open-data (diapositives et note N°06)

Les données concernent les achats et ventes de produits phytosanitaires. L'INERIS /AFB /AEAP assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux. La diffusion publique des données est effective depuis le 4 juillet 2019, affectée d'un secret sur les achats au code postal, et d'un secret général sur les vendeurs. Seulement 2-3 % des communes sont concernées par le secret des codes postaux.

L'arrêté du 22 mai 2019 est obsolète au regard des obligations du code de l'environnement en matière d'accès des données et doit être réécrit ce qui sera l'occasion de clarifier le rôle des acteurs.

### Questions/discussions

T Vatin précise aux participants que la présidence de la république porte une attention forte sur le programme Ecophyto, et que les achats continuent à progresser. L'indicateur NODU (*calculé à partir des données de vente des distributeurs de produits phytopharmaceutiques, le NODU correspond à un nombre de traitements « moyens » appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures*), qui permet d'apprécier l'avancement du plan Ecophyto à l'échelle nationale n'a toujours pas été produit en 2018 ce qui est inacceptable (le calcul est à la charge du ministère de l'agriculture). Une réunion avec les ministères et le cabinet du premier ministre va analyser le processus. Le conseil de défense écologique (prochain le 7/11) pourra aussi aborder le sujet.

Il est prévu une réunion d'échanges sur l'organisation le 5/11/2019 avec DEB/INERIS/AFB/AE Artois Picardie.

Jean-Philippe Torterotot (DREAL Grand-est) propose de rechercher une autre donnée « signifiante » : tonnage acheté par l'industrie agro-alimentaire en fonction du cahier des charges (traité, label, bio).

F. Hissel souligne que le mode de calcul du NODU n'est pas transparent et que la BNV-D pourrait réaliser ce calcul avec les données déjà existantes si les doses de substance actives/produit par traitement étaient connues.

Sans décision point pour information :

*Les réunions fixées permettront de faire le point sur l'ensemble du processus et de proposer une organisation pour accélérer le processus de diffusion de données liés à la BNV-D.*

## Point 7 : SISPEA (retours indicateurs assises de l'eau)

---

Suites aux séquences 1 et 2 des assises de l'eau, l'AFB et EARM4 présentent (diapositives et note N°07), les mesures adoptées (mesure 10 qui rend obligatoire la publication des résultats des services d'eau dans SISPEA) et leur traduction dans le programme de travail du projet SISPEA qui est l'outil de mesure de performance des services d'eau.

Il y a un souci de complétude de la base (pour 50% eau, 60% assainissement, les collectivités ne remplissent pas). 2 nouveaux indicateurs sont issus des assises de l'eau :

- Indice d'effort financier de renouvellement : 45% services non diagnostiqués, 17% des services diagnostiqués en difficulté/mur financier du renouvellement,
- Conformité des réseaux (qualité microbiologique, pertes) : 60% services sans données, 5% services moyens ou mauvais.

Pour mémoire SISPEA est déjà obligatoire pour les collectivités > 3 500 habitants depuis la loi NOTRe de 2015, l'obligation sera étendue à toutes les collectivités car la mesure 10 des assises de l'eau rend obligatoire la publication des résultats dans la base de données qui sera refondue. La conclusion de l'étude de révision des indicateurs sera produite fin 2020 et devra envisager la conception des outils pour les collectivités (benchmarking).

### Questions/discussions

Jean-Philippe Torterotot (DREAL Grand-est) indique qu'il faut simplifier la saisie de la donnée pour améliorer le taux de remplissage de SISPEA. L'exemple du département du Bas Rhin qui a outillé les communes et conditionné l'attribution des aides au fait de donner les informations est mis en avant.

Il rappelle également que l'échantillon de données sur lequel s'appuient les statistiques est certainement biaisé car les collectivités sont plus propices à saisir les indicateurs quand leurs performances sont bonnes.

Sans décision point pour information :

*Le COSTRAT prend note du nouveau programme de travail de SISPEA pour répondre aux attentes des assises de l'eau. L'étude en 2020 permettra de planifier le chantier de refonte des indicateurs et de la bancarisation des résultats de toutes les collectivités.*

## Point 8 : Point d'avancement de l'interopérabilité des SI redevances agences de l'eau avec SISPEA

---

L'AFB et EARM4 présentent (diapositives et note N°08) un point d'avancement sur la problématique d'une meilleure interopérabilité entre les SI agences de l'eau (partie Redevances) et SISPEA.

Cela fait suite à la commande du COSTRAT du 6 avril 2016 et en accord au programme « dites-le nous une fois », pour éviter la double saisie entre SISPEA et le SI redevances, en reversant les données de SISPEA vers le SI redevances.

Des points de difficultés sont apparus lors des réflexions préalables :

- Il y a un constat ancien de l'incohérence des calendriers (à inverser) dans les dates de remontée d'informations (échéance SISPEA octobre n+1 ; SI redevances mars n+1).
- La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a porté cette requête et le besoin d'une loi qui n'est jamais parue.
- La double saisie actuelle coûterait 520 k€/an aux collectivités (commentaire : montant néanmoins faible par autorité organisatrice)
- L'étude de faisabilité si elle avait été menée jusqu'au bout aboutirait à une charge importante en matière de développement coté agence de l'eau et AFB
- Le GT redevances a plutôt acté d'arrêter l'interopérabilité entre les deux outils en raison du coût.

L'échange entre les participants confirme que les mêmes obstacles à la mise en œuvre d'une simplification persistent.

Décision :

*La réalisation du chantier n'est pas évidente et serait coûteuse, cette action non prioritaire est à différer.*

## **Point 9 : Présentation des grands projets (SEEE, NAIADES, Eaufrance, Hub'EAU) et leur avancement depuis le dernier COSTRAT**

---

L'AFB (L Coudercy) et EARM1 (M Exbrayat) présentent (diapositives) les réalisations suite à la décision de réorientation du projet [SEEE](#) (Système de l'évaluation de l'état des eaux) prise au COSTRAT du 2 octobre 2015 :

- Le périmètre revu met à disposition des algorithmes de calcul faisant référence pour l'état des eaux et ne met plus à disposition des données
- Le système présente les indicateurs de référence pour la DCE et s'adresse à un public de professionnels
- Il donne entière satisfaction aux utilisateurs et conforte l'offre des indicateurs

L'AFB (L Coudercy) et EARM1 (M Exbrayat) présentent (diapositives) l'avancement du projet phare de refonte du portail [Eaufrance](#),

- C'est un portail d'accès général aux données publiques de l'eau
- En phase 1, l'ergonomie et la présentation ont été adaptés aux terminaux mobiles, le portail a été conçu pour le grand public avant tout, cette version a été inaugurée le 1/12/2018
- La phase 2 « l'eau près de chez soi » est encore en phase de chantier

L'AFB (L Coudercy) présente (diapositives) l'avancement du projet [NAIADES](#) (qualité des eaux de surface continentales de surface, cours d'eau et plans d'eau).

- 100 visites/jour
- Mise à jour en octobre n+1 des données de l'année n
- Public de professionnels

L'AFB (L Coudercy) présente (diapositives) le produit [Hub'EAU](#), issu d'un projet remporté dans le cadre d'un programme d'investissement d'avenir

- Le propos est de fournir à des ré-utilisateurs potentiels (experts de données ou développeurs d'application web ou mobiles) des API (interfaces de programmation) de restitution des données sur l'eau
- Ce produit fonctionne depuis 2017
- Il y a 2,5 millions d'appel aux API /mois (anonyme)

NB : les données entre Naïades et Hub'EAU (pour sa partie qualité des eaux de surface) sont les mêmes, Hub'EAU se place à destination des informaticiens et permet de requêter automatiquement, Naïades répond à des besoins d'un public plus large en proposant de requêter manuellement les données

## **Conclusion par T. Vatin**

---

De nombreuses données sont disponibles via les outils du SI Eau. Une meilleure valorisation et mise à disposition du public et des décideurs publics est un objectif qui sera donné à l'OFB. Compte tenu de la demande du gouvernement d'avoir plus de visibilité sur le résultat concret de l'impact des mesures politiques via des indicateurs, il est nécessaire de réunir ce COSTRAT au minimum une fois par an voire plus fréquemment en fonction de l'actualité.

Le directeur de l'eau et de la biodiversité

O THIBAUT

Liste des présents(e)s et représenté(e)s :

Structure	Direction	Sous-direction /département	bureau	Fonction Nom	Nom Prénom Re(présent)ant
Ministère	DEB			Monsieur le directeur T Vatin	présent
Ministère	DGPR			Monsieur le directeur général de la prévention des risques C Bourillet	Excusé
Ministère de l'agriculture	DGAL			Monsieur le directeur général de l'alimentation B Ferreira	excusé
Ministère de la Santé	DGS	Sous-Direction Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation	Qualité des eaux	Madame la cheffe de bureau C. Feliers	présente
Ministère	DEB	Sous-direction EARM		Adj Mmes L Souliac G Oliveros-Toro	G Levieux
Ministère	DEB	EARM	EARM1	Madame la cheffe de bureau A. Bailly	M Exbrayat
Ministère	DEB	EARM	EARM3	Madame la cheffe de bureau CC Garnier	E Jacob B Jeannot
Ministère	DEB	EARM	EARM4	Monsieur le chef de bureau E Morice	présent
Ministère	DEB	EARM	EARM5	Monsieur le chef de bureau E Steinmann	Excusé
Ministère	DEB	Sous-direction ATAP		Madame la sous-directrice F Clermont-Brouillet	présente
Ministère	DEB	ATAP	ATAP1	Madame la cheffe de bureau B Guery	présente
Ministère	DEB	ATAP	ATAP1	B. Raingeard (coordonnatrice SI)	présente
Ministère	DEB	ATAP	ATAP4	Madame la cheffe de bureau V Le Coz	Excusée
Ministère	DEB	Sous-direction ELM	ELM3	Madame la cheffe de bureau I Terrier (projet Quadrige)	Excusée
AFB	Direction générale			Monsieur le Directeur général C Aubel/ Adjoint au Directeur général P Michelet	Excusé
AFB	Direction Recherche expertise et données			Monsieur le directeur P Dupont	présent
AFB	Direction Recherche expertise et données	Département systèmes d'observations et données		F. Hissel L. Coudercy (SDGI)	Présent présent
Agences de l'eau	Adour Garonne			Monsieur le directeur Guillaume Choisy	M. Gaeckler téléphone
	Artois Picardie			Monsieur le directeur Bertrand Galtier	excusé
	Loire Bretagne			Monsieur le directeur Marc Guitton	P. Gouteyron
	Rhin Meuse			Monsieur le directeur Marc Hoeltzel	présent
	Rhône Méditerranée-corse			Monsieur le directeur Laurent Roy	N. Guérin
	Seine Normandie			Mme la directrice Patricia Blanc	P Bellot (DSI)
Office de l'eau	Guyane			Mme la directrice Myriane Inimod (par intérim)	Excusée
	Martinique			Mme la directrice M Adin	Excusée
	Réunion			Monsieur le directeur G Sam-Yin-yang	Excusé
	Guadeloupe			M le directeur D Laban	Excusé
DREAL de bassin	Occitanie			M le directeur D Kruger /	Par téléphone M. Saut



Structure	Direction	Sous-direction /département	bureau	Fonction Nom	Nom Prénom Re(présent)ant
				Mme directrice adjointe Pujo	
	Centre Val de Loire			M le directeur Chassande	Excusé C Gibaud par @
	Auvergne Rhône Alpes			Mme la directrice F Noars / M le directeur adjoint Y Mathieu	Excusés
	Grand Est			M le directeur H Vanlaer / M le directeur adjoint Torterotot	présent
	Hauts de France			M le directeur Tapadinhas / Mme la directrice adjointe C Bardy	Excusés
	Corse			M le directeur D Fauvre Mme la directrice adjointe S Lemonnier	Excusés
DRIEE	Ile de France			M le directeur J Goellner / Mme la directrice adjointe C Grisez	Excusés
SCHAPI				M le directeur F Duquesne Mme E Dufeu	Excusé présente